

Caractéristiques du contrat d'apprentissage dans les secteurs privé et public

Contrat d'apprentissage dans le secteur privé

OBJECTIF	Acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP.
BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none">- Jeunes de 16 à 29 ans révolus ayant effectué le premier cycle de l'enseignement secondaire.- Avant 16 ans: peuvent souscrire un contrat s'ils ont accompli la scolarité du collège.- Après 29 ans: dérogations pour les apprentis handicapés, les créateurs/repreneurs d'entreprise, les sportifs de haut niveau, expérimentation régionale, succession de contrats suite à rupture du contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti.- Dérogations régionales.
NATURE ET DURÉE DU CONTRAT	CDI ou CDD dont la durée peut varier entre 6 mois et 3 ans en fonction du type de profession et du niveau de qualification.
FORMATION	<ul style="list-style-type: none">- Formation technologique et pratique en CFA.- Formation pratique en entreprise.- Présence d'un maître d'apprentissage.
PROCÉDURE DE DÉPÔT	<ul style="list-style-type: none">- Signature d'un contrat valant engagement de l'employeur.- Dépôt du contrat par l'opérateur de compétences ou par la chambre consulaire.
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Aide unique à l'apprentissage.- Exonérations de charges sociales.- Bonus-malus alternance et autres aides- Aides relatives au maître d'apprentissage.

Contrat d'apprentissage dans le secteur public

OBJECTIF	Identique au secteur privé.
BÉNÉFICIAIRES	Identique au secteur privé.
NATURE ET DURÉE DU CONTRAT	CDD uniquement.
FORMATION	<ul style="list-style-type: none">- Formation technologique et pratique en CFA ou en centre de formation.- Formation pratique avec un employeur public.- Présence d'un maître d'apprentissage.
PROCÉDURE DE DÉPÔT	<ul style="list-style-type: none">- Signature d'un contrat valant engagement de l'employeur.- Dépôt du contrat par l'employeur public à la Direccte.
FINANCEMENT	Exonérations de charges sociales.